|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)Genève, 2-27 novembre 2015** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 272-F** |
| **13 novembre 2015** |
| **Original: français/anglais** |
| PROCèS-VERBALDE LAQUATRIÈME SéANCE PLéNIèRE |
| Mercredi 11 novembre 2015 à 14 heures |
| **Président:** M. F.Y.N. DAUDU (Nigéria) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapports des Présidents des Commissions 2, 3, 4, 5 et 6 | 160, 225, 227, 230  |
| 2 | Rapport de l'Assemblée des radiocommunications, Genève, 2015 | 216 |
| 3 | Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B3) | 228 |
| 4 | Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B3) – deuxième lecture | 228 |
| 5 | Organisation des travaux  | – |
| 6 | Minute de silence à la mémoire des victimes de l'incendie survenu lors d'un concert à Bucarest | – |
| 7 | Déclaration du délégué de la République démocratique populaire lao | – |

# 1 Rapports des Présidents des Commissions 2, 3, 4, 5 et 6 (Documents 160, 225, 227 et 230)

1.1 Le **Président de la Commission 2** indique que depuis la dernière séance plénière, le secrétariat a reçu 24 nouveaux pouvoirs, ce qui porte le nombre total de pouvoirs à 119. Ces pouvoirs seront examinés lors de la prochaine réunion de la commission prévue le 17 novembre. Aucun transfert de pouvoirs ni procuration n'a été reçu jusque-là. En conclusion, il rappelle aux délégations qui ne l'ont pas encore fait de déposer leurs pouvoirs, au plus tard le 16 novembre à 18 heures.

1.2 Il est **pris note** du rapport oral du Président de la Commission 2.

1.3 Le **Président de la Commission 3** précise que le rapport de la commission sera finalisé au cours de la dernière semaine de la Conférence et prie instamment les présidents de toutes les commissions de lui communiquer toutes les informations concernant les décisions susceptibles d'avoir des implications financières. Présentant le Document 160, il souligne que ce document vise à appeler l'attention de la Conférence sur les dispositions pertinentes de la Convention et de la Constitution.

1.4 Il est **pris note** du rapport oral du Président de la Commission 3 et du Document 160.

1.5 Le **Président de la Commission 4** signaleque la commission, dont la quatrième réunion s'est tenue la veille, a achevé ses travaux relatifs au suivi des vols à l'échelle mondiale et transmis ses conclusions à la Commission 7, laquelle les soumet à l'examen de la présente séance plénière dans le Document 228. Les travaux relatifs au point 1.1 de l'ordre du jour sont achevés, tout comme ceux concernant le point 1.18 et la question 9.1.7 au titre du point 9.1. La commission poursuit ses travaux relatifs aux autres points qui lui sont confiés.

1.6 Présentant le Document 227, premier rapport de la Commission 4, le Président de la Commission 4 souligne que la commission a convenu qu'il n'était pas nécessaire de modifier le Règlement des radiocommunications au titre du point 1.1 de l'ordre du jour pour les bandes de fréquences énumérées dans le document précité.

1.7 Le **Président** ayant proposé à la plénière d'approuver le rapport du Président de la Commission 4, le **délégué de l'Arabie saoudite** dit qu'ilne s'oppose pasà ce que ce document soit soumis à l'approbation de la plénière, mais fait observer qu'il aurait dû être transmis d'abord à la Commission de rédaction. Le **délégué de la République islamique d'Iran** partage cette analyse.

1.8 Le Document 227 est **approuvé**.

1.9 Le **Président de la Commission 5** dit que la commission, qui a tenu une réunion depuis la précédente séance plénière, a approuvé un certain nombre de documents relatifs au point 1.7 et à la question D au titre du point 7 de l'ordre du jour; elle a également traité de la définition des stations de radiocommunication fonctionnant dans le service des auxiliaires de la météorologie et précisé l'utilisation des fréquences assignées à la recherche spatiale dans l'espace lointain. La commission a conclu ses travaux en ce qui concerne les réseaux à satellite CSDRN-M et LAOSAT‑128.5E.

1.10 Pour ce qui est du Document 230, le Président de la Commission 5 explique que la commission a convenu des modifications à apporter aux Résolutions 907 et 908 de la CMR-12 et a transmis le résultat de ses travaux à la Commission de rédaction, laquelle les soumet à l'examen de la présente séance plénière dans le Document 228. Par ailleurs, la Commission 3 a été informée des éventuelles conséquences de ces modifications. La Commission 5 demande en outre à la

Conférence de charger le BR d'élaborer et de mettre en oeuvre les outils et moyens décrits dans les parties «*charge le Bureau des radiocommunications*»et «*charge le Directeur du Bureau des radiocommunications*» des deux résolutions concernées de préférence avant le 1er janvier 2017 et au plus tard le 30 juin 2017.

1.11 S'agissant des travaux relatifs au point 9.2 de l'ordre du jour, la commission a fait siennes les décisions du RRB concernant le rétablissement des assignations de fréquence du réseau à satellite CSDRN-M et la prorogation du délai de mise en service des assignations de fréquence du réseau à satellite LAOSAT-128.5E au 31 décembre 2015.

1.12 Le Document 230 est **approuvé**.

1.13 La **Présidente de la Commission 6** signale que le groupe de travail 6B a institué quatre groupes ad hoc pour étudier les points à inscrire à l'ordre du jour des prochaines CMR. Le Groupe de travail 6A poursuit ses travaux relatifs au point 8 de l'ordre du jour et continue à recevoir des propositions à ce sujet. Les premiers résultats des travaux au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour seront présentés à la présente séance plénière dans le cadre du Document 228. Enfin, les études se poursuivent en ce qui concerne le point 9.2.

1.14 Présentant le Document 225, l'oratrice souligne que la commission a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications aux titres des Articles 37, 39, 40, 42, 43, 44, 47, 49, 50, 52 et 53 du Règlement des radiocommunications, à condition que le secrétariat de l'UIT prenne les mesures nécessaires pour faciliter la consultation du Règlement des radiocommunications en introduisant sur chaque page du Volume 1 des en-têtes indiquant le titre du chapitre pertinent. En outre, comme il est indiqué dans le Document 228 soumis par la Commission 7 à la présente séance plénière, il est proposé de supprimer la Résolution 67 (CMR-12) et d'apporter une modification à l'Article 2.

1.15 Le **délégué de la République islamique d'Iran** rappelle qu'il est difficile pour les délégations qui comptent un nombre restreint de personnes, en particulier celles de pays en développement, de participer aux travaux de toutes les commissions et qu'il serait souhaitable que le nombre de points inscrits à l'ordre du jourde la prochaine CMR soit limité au minimum nécessaire. Tous les points pouvant être traités dans le cadre des activités courantes de l'UIT-R ne devraient pas faire l'objet d'un point de l'ordre du jour et les questions appelant une décision de la Conférence pourraient figurer dans le Rapport du Directeur au titre du point 9.1 de l'ordre du jour.

1.16 La **Présidente de la Commission 6** assure les participants que la commission est consciente de cette difficulté et en tient compte dans ses travaux.

1.17 Le **délégué de l'Arabie saoudite** indique une modification à apporter dans la version arabe du paragraphe traitant du point 9.1.

1.18 Il est **pris note** de cette observation.

1.19 Le Document 225 est **approuvé**.

# 2 Rapport de l'Assemblée des radiocommunications, Genève, 2015 (Document 216)

2.1 Le **Président de l'AR-15** rappelle que le succès de l'assemblée a tenu à l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les participants. Le Document 216 contient dans son Annexe 1 le tableau des Recommandations de l'UIT-R incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications et leur statut, et dans l'Annexe 2 la liste des résolutions et Recommandations nouvelles ou révisées ainsi qu'un projet de modification de l'Appendice 7 du Règlement des radiocommunications. L'intervenant exprime sa gratitude à tous les participants aux travaux de l'AR-15 pour leur contribution à la réussite de l'assemblée.

2.2 Le **délégué de l'Arabie saoudite** complimente le Président de l'AR-15 pour sa conduite des travaux et se félicite du succès de l'assemblée.

2.3 Le **délégué d'Israël** propose qu'à l'avenir, il soit ajouté une colonne dans le tableau présentant le statut des Recommandations incorporées par référence pour indiquer celles qui sont obligatoires et celles qui ne le sont pas.

2.4 Le **délégué de l'Arménie** estime que le tableau est suffisamment explicite et que toute adjonction risquerait de le rendre plus complexe.

2.5 Il est **pris note** du Document 216.

# 3 Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B3) (Document 228)

3.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 228.

3.2 Le **Président** invite les participants à examinerle Document 228 en première lecture.

**Article 1 (ADD 1.108A, ADD 1.108B); Article 2 (MOD 2.1); Article 4 (ADD 4.24); Article 5 (MOD Tableau 890-1 300 MHz, ADD 5.A25, MOD Tableau 4 800-5 570 MHz, MOD 5.444, MOD 5.444A, MOD 5.444B); MOD Résolution 114 (Rév.CMR-12); MOD Résolution 417 (Rév.CMR-12); MOD Résolution 741 (Rév.CMR-12); MOD Résolution 748 (Rév.CMR-12)**

3.3 **Approuvés.**

**MOD Résolution 907 (CMR-12)**

3.4 **Approuvé,** étant entendu que l'expression «la prochaine Conférence» utilisée dans le *charge le Bureau des radiocommunications* 4 désigne la CMR-19.

**MOD Résolution 908 (CMR-12); ADD Résolution COM4/2 (CMR-15) – Utilisation de la bande de fréquences 1 087,7‑1 092,3 MHz par le service mobile aéronautique (R) par satellite (Terre vers espace) pour faciliter le suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile; SUP Résolution 67 (CMR-12)**

3.5 **Approuvés.**

3.6 La troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B3) (Document 228) est **approuvée**.

# 4 Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B3) – deuxième lecture (Document 228)

4.1 La troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B3) (Document 228) est **approuvée** en deuxième lecture.

4.2 Les **délégués de l'Egypte** et **du Mexique** signalent qu'ils transmettront à la Commission de rédaction des observations d'ordre rédactionnel sur les versions arabe et espagnole, respectivement, de certains textes.

4.3 Le **Secrétaire général** fait la déclaration reproduite en Annexe A au présent document.

4.4 Le **Président** félicite toutes les délégations pour le rythme auquel ils font avancer les travaux de la Conférence au niveau tant des commissions que des groupes de travail, ce qui a permis d'adopter d'ores et déjà de nombreux textes importants. Il espère qu'ils continueront de travailler à ce rythme, assurant ainsi le succès de la CMR-15.

4.5 La **déléguée de la Malaisie** exprime à l'UIT, au BR et à tous les Etats Membres la gratitude de son Gouvernement pour la diligence avec laquelle ils ont contribué au règlement de la question du suivi des vols à l'échelle mondiale. Le **délégué de la République islamique d'Iran** rend hommage au travail accompli à cet égard par le Directeur du BR.

# 5 Organisation des travaux

5.1 Le **délégué de la République islamique d'Iran** dit que, pour éviter d'introduire de l'instabilité dans les travaux de la Conférence, il conviendrait peut-être, comme cela a déjà été fait dans le passé, de fixer pour la présentation de nouvelles contributions une date limite, qu'il propose de fixer au vendredi 13 novembre à 18 heures (heure locale). Les textes présentés par les présidents des groupes de travail, des commissions et de la Conférence ne seraient pas concernés par cette disposition. La **déléguée des Etats-Unis** dit que cette proposition serait acceptable s'il est entendu qu'elle ne vise pas les textes reflétant des compromis réalisés au cours des délibérations.

5.2 Le **Président** propose de décider que les contributions qui sont susceptibles de rouvrir le débat sur des points qui ont déjà fait l'objet d'un accord à quelque niveau que ce soit ne soient plus acceptées au-delà du vendredi 13 novembre à 18 heures (heure locale).

5.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 6 Minute de silence à la mémoire des victimes de l'incendie survenu lors d'un concert à Bucarest

6.1 La Conférence observe une minute de silence à la mémoire des nombreuses victimes du grave incendie survenu au cours d'un concert de rock à Bucarest.

# 7 Déclaration du délégué de la République démocratique populaire lao

7.1 Le **délégué de la République démocratique populaire lao** remercie le Directeur du BR et ses collaborateurs ainsi que le Président du RRB et tous ses membres pour la prorogation accordée en ce qui concerne le délai de mise en service du réseau à satellite LAOSAT-128.5E. Il remercie également les administrations qui ont soutenu sa requête et s'engage à continuer de collaborer avec l'UIT et toutes les parties concernées.

**La séance est levée à 15 h 10**.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO F.Y.N. DAUDU

**Annexe**: 1

**Original**: anglais

ANNEXE A

Déclaration du Secrétaire général

Chers collègues,

La CMR-15 vient juste d'approuver l'attribution de fréquences radioélectriques pour le suivi des vols à l'échelle mondiale. Je crois que nous nous devons de saluer cette avancée, puisque l'UIT a répondu en un temps record aux attentes de la communauté internationale sur cette question cruciale. En temps normal, il faut quatre ans pour mener les études nécessaires à une nouvelle attribution et en soumettre le projet à la CMR pour examen.

Cette fois, il nous a fallu seulement un an pour répondre à ce besoin, depuis le jour où la Conférence de plénipotentiaires a approuvé la Résolution 185 (Busan, 2014), à la suite de la tragique disparition du vol MH370 de la Malaysia Airlines, en mars 2014, avec 239 personnes à son bord.

Je voudrais remercier toutes les personnes ayant pris part au travail colossal effectué au cours de l'année écoulée qui a permis de parvenir à ce résultat. Je tiens à saluer tout particulièrement la Malaisie, ainsi que les présidents des commissions d'études 4 et 5 de l'UIT-R, et les participants à ces commissions d'études et à leurs Groupes de travail respectifs. Mes remerciements vont également à l'UIT-T qui a organisé au bon moment, en 2014, un dialogue entre experts sur le suivi en temps réel des données de vol. Enfin, je suis reconnaissant aux Etats Membres, au secteur privé, aux spécialistes et à toutes les personnes qui ont participé aux travaux menés en vue d'apporter une réponse à cette question essentielle.

Grâce aux efforts accomplis, l'attribution de fréquences pour la réception par les stations spatiales des émissions de signaux ADS-B provenant d'aéronefs permettra d'assurer le suivi des vols en temps réel partout dans le monde. Il s'agit d'une avancée majeure dont nous pouvons être fiers, d'autant plus que nous avons fait preuve d'une réactivité sans précédent. Permettez-moi de vous assurer que l'UIT continuera de collaborer avec l'OACI et d'autres organisations internationales en vue d'améliorer encore la sécurité aérienne.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_